



Succession d'un compte bancaire

Par **stcrneille**, le **04/09/2010** à **16:53**

Bonjour,
ma mere est decede le 28/02/2010. j'ai demandé à un notaire de s'occuper de la succession('il n'y a que compte courant et compte d'epargne) j'ai su après par la banque que j'aurai pu m'arrangé avec elle.
je n'arrive plus à entrer en contact avec le notaire ou son clerc,j'ai envoyé une facture de la clinique, puis la feuille d'impot 2010 (revenu 2009) à régler, le tout par email je n'ai jamais reçu un "retour"
sur le compte de ma mère figure toujours le montant soit 29 à 30000€
6 mois après toujours rien, le notaire quand je telephone (le standart) Mme X est en rendez vous elle vous rappelle, j'attends toujours
est ce normal ? puis je revoir avec la banque pour s'arranger ensemble j'ai une soeur ?
d'avance merci
cordialement
st corneille